



## Communiqué de Presse

Destinataires : APM

**EPSM Lille-Métropole**

**Etablissement support du  
GHT Psychiatrie Nord-Pas-de-Calais**  
BP 10, rue du Général Leclerc  
59487 Armentières Cedex

**Le 21/06/2018**

**Direction Générale**

**Email :** [direction@epsm-lille-metropole.fr](mailto:direction@epsm-lille-metropole.fr)

**Tél.** 03 20 10 20 21 **Fax** 03 20 35 79 85

### **Le GHT Psychiatrie Nord-Pas-de-Calais souhaite la création d'une 4<sup>ème</sup> année de spécialisation des IDE en psychiatrie.**

Employeur de 2 100 infirmiers diplômés d'état, le GHT Psychiatrie Nord – Pas-de-Calais regroupe les quatre Établissements Publics de Santé Mentale de l'ancienne région Nord - Pas-de-Calais à savoir l'EPSM Lille Métropole, l'EPSM des Flandres, l'EPSM de l'Agglomération lilloise et l'EPSM Val de Lys-Artois.

Les prises en charge dans le champ de la Psychiatrie et de la Santé mentale ainsi que l'organisation des soins sur le territoire ont profondément évolué au cours de ces dernières années avec une dé-stigmatisation croissante de la discipline, des prises en charge « hors les murs », l'essor considérable du virage ambulatoire, la démocratisation des neuroleptiques, le développement des neurosciences, des interfaces plus pertinentes avec le champ médico-social.

La traduction concrète de ces évolutions a pour conséquence :

- ✓ Une augmentation de la file active des patients pris en charge,
- ✓ Une réduction drastique du nombre de lits d'hospitalisation au bénéfice de prises en charges ambulatoires,
- ✓ Une réduction conséquente des durées moyennes de séjour,
- ✓ Une activité en hospitalisation « plus concentrée » sur des cas par nature plus complexes,
- ✓ Un maillage territorial plus étoffé alliant des acteurs institutionnels et associatifs diversifiés.

Corrélativement, le métier des professionnels a considérablement évolué et notamment celui des infirmiers : acteurs majeurs des soins en psychiatrie et en santé mentale.

Les infirmiers ont dû accompagner une psychiatrie « plus active », technique et ouverte, alliant transversalité et diversification des acteurs du champ sanitaire, social, médico-social, sans oublier la place considérable des représentants des usagers, des associations et des familles. La nature même de leur métier a profondément évolué et s'est très lourdement complexifiée.

Aujourd'hui, force est de constater que nos professionnels infirmiers souffrent d'un défaut de formation initiale pour accompagner ces évolutions majeures. Il en résulte des risques importants tant au niveau de la qualité et de la sécurité des soins dispensés aux patients, qu'en termes de sécurité pour les professionnels eux-mêmes, insuffisamment formés aux différentes symptomatologies cliniques rencontrées.

Les établissements sont, de fait, conduits à compenser ces lacunes au niveau de la formation initiale via la mise en place de formations continues comme la « consolidation des savoirs en psychiatrie » et/ou la mise en place de tutorats sur des périodes plus ou moins longues. Ces formations et tutorats montrent leurs limites (chronophages, couteux et d'une efficacité à réinterroger et inéquitablement organisés selon les établissements).

Face à cette situation, anormale, préjudiciable à la qualité des soins et à la sécurité de nos professionnels, il devient urgent de renforcer la formation initiale des IDE par la mise en place d'une 4<sup>ème</sup> année de spécialisation en Psychiatrie.

Sans remettre en question le bénéfice d'un tronc commun de formation pour tous les infirmiers, ce cursus de formation initiale en 3 ans doit être complété d'une 4<sup>ème</sup> année de spécialisation pour les infirmiers appelés à exercer dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale, eu égard aux spécificités reconnues de cette discipline médicale.

Un dossier argumentant cette demande des établissements du groupement a été adressé au Ministère des Solidarités et de la Santé par le **Comité Territorial des Elus Locaux** du GHT Psychiatrie Nord – Pas-de-Calais.